**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**TECHNIQUES ADMINISTRATIVES ET FISCALES DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DES TRANSPORTS**

**ENSEIGNEMENT supérieur de type court**

**Domaine : Sciences économiques et de gestion**

|  |
| --- |
| **CODE : 719105U32D2** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 704** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1er septembre 2021,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES ET FISCALES DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DES TRANSPORTS**  **enseignement superieur de type court** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
   1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
  1. **Finalités particulières**

L’unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant :

* d'acquérir des connaissances permettant de réaliser les opérations douanières dans les échanges commerciaux entre l'Union européenne et les pays tiers (échanges internationaux) ;
* d'appliquer la réglementation et le régime fiscal liés aux échanges commerciaux intra-communautaires ;
* d'identifier l'ensemble des documents à réunir dans le cadre d'une opération commerciale internationale donnée et de s'assurer de leur authenticité et conformité légale face aux règlementations en vigueur ;
* d'acquérir une connaissance pratique de l'ensemble des documents se présentant au cours d'une transaction commerciale internationale.

1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
   1. **Capacités**

* résumer les idées essentielles d’un texte d’intérêt général et les critiquer ;
* produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, … (des documents d’information pouvant être mis à sa disposition).
  1. **Titre pouvant en tenir lieu**

C.E.S.S.

1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite,** l’étudiant sera capable,

*face à des situations concrètes de la vie professionnelle mettant en œuvre des opérations internationales :*

* de circonscrire les rôles et les missions de la douane ;
* d’appliquer la base légale et réglementaire régissant les aspects douaniers et fiscaux y relatifs ;
* de rédiger et d'analyser les principaux documents y relatifs ;
* d’en abstraire l'enchaînement logique et d’en déterminer le suivi.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte des critères suivants :

* niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
* niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
* niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
* niveau d’autonomie : la capacité de faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable,

*face à des situations concrètes de la vie professionnelle mettant en œuvre des opérations internationales :*

* de gérer les documents relatifs aux opérations internationales :
  + en appliquant les principes et les enjeux de la gestion documentaire à l’international,
  + en identifiant les composantes de la chaîne documentaire,
  + en explicitant les enjeux de la dématérialisation des documents,
  + en utilisant les fonctionnalités de logiciels de gestion export ;
* de réaliser des opérations intra-communautaires :
  + en tenant compte des incidences fiscales des opérations intracommunautaires,
  + en appliquant les mécanismes de la TVA et accises et de la TVA intra-communautaire,
  + en tenant compte des obligations déclaratives et documentaires ;
* de gérer les opérations avec les pays tiers :
  + en appliquant les régimes douaniers en vigueur en justifiant ses choix (identification du régime douanier adapté à l’opération),
  + en organisant le dédouanement (service douane ou prestataire),
  + en procédant au dédouanement (incidences du choix de procédures, déroulement des procédures de droit commun et principe de fonctionnement des procédures simplifiées),
  + en évaluant la dette douanière et le processus de paiement ;
* de circonscrire les rôles et les missions de la douane de l’UE :
  + par la connaissance des différentes frontières de l’UE,
  + en définissant les rôles de la douane,
  + par la connaissance des différentes instances et leurs bases légales en matière de douane.

1. **CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination du cours** | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Techniques administratives et fiscales du commerce international et des transports | CT | B | 64 |
| **7.2. Part d’autonomie** | | P | 16 |
| Total des périodes | |  | 80 |